

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 08.12.2023

L'an deux mil vingt-trois, le 08 décembre 2023 à 18h45 se sont réunis dans la salle du conseil les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de M. Philippe OBADIA, Maire Les Barils, dûment convoqués.

Présents : Patrick PAUCHET, Gilles MARTIN, Alain BRUNET, Hélène DELERIS, Hubert PRIVÉ, Ghislaine POLPRE, Michèle POTIER, Alain RATTIER, Damien SCHAEFLE, Stéphane SERGENT

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Patrick PAUCHET

Monsieur le Maire demande de rattacher à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Demande de subvention pour un voyage scolaire
- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024
- Création d'un poste de rédacteur principal 1^{re} classe

Le Conseil Municipal est unanime.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Délibérations :
 - ↳ Approbation du rapport d'activités 2022 de l'Interco Normandie Sud Eure
- Caméra de surveillance parking du cimetière, suite à donner
- Exposition Poulbot, communication d'Hubert Privé
- CR de la visite du sous-Préfet à CP
- Projet de réfection du four à pain
- Entretien de la commune
- Noël des enfants et vœux du Maire : Organisation
- Questions diverses

Approbation du dernier procès-verbal

La date du repas des aînés a été modifiée et portée au samedi 16 mars 2024. 3 devis ont été demandés. Pour minimiser le coût, le service sera assuré par les élus.

L'animation a été confiée à Eric Jacquemin.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres.

Approbation du rapport d'activité de l'INSE pour 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Interco Normandie Sud Eure (INSE) dans sa séance du 13 septembre 2023 a procédé à l'approbation du rapport d'activité de l'INSE pour l'année 2022.

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire de chaque commune membre de l'EPCI communique le rapport d'activité de l'EPCI au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le rapport d'activité de l'INSE pour l'année 2022.

Caméra de vidéoprotection parking du cimetière

Après avoir présenté le devis révisé de SRTC pour la pose d'une caméra au cimetière sur le candélabre de l'éclairage public.

Et après débat,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de retenir cette offre de prix d'un montant **HT de 5 476.03 € soit 6 567.64 € TTC.**

Demande de subvention pour un voyage scolaire

M. le Maire fait part d'une demande de subvention d'une élève des Barils scolarisée au lycée agricole de Sées (61) qui participera à un séjour pédagogique du 14 au 20.04.2024 en Espagne. Il rappelle le montant attribué par enfant soit 75.00 € /an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'apporter une participation suivant le montant déjà voté soit 75 € par jeune.
- **DIT** que cette dépense sera financée sur le budget primitif de l'année 2014 au compte 657448 de la section de fonctionnement
- **DIT** que cette dépense sera directement versée à la famille.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif peut, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 77 136 €, non compris, les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de permettre à Monsieur le Maire, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget eau 2024 qui devra intervenir avant le 15/04/2023. **Le montant est de 19 284 €.**

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE les propositions du Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de légalité en application des articles L2131-2 et L5211-3 du code général des collectivités territoriales.

Création d'un poste de rédacteur principal 1re classe

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services ou de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

En cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, pour une durée déterminée d'un an maximum et prolongé dans la limite totale de deux ans lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent de rédacteur principal 1^{re} classe à temps non complet hebdomadaire, soit à raison de 22/35èmes, à compter du 01/01/2024,
- Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs, au(x) grade(s) de rédacteur principal 1^{re} classe (indiquer l'ensemble des grades pouvant correspondre à l'emploi),
- Cet emploi pourra également être occupé par un agent contractuel recruté au titre de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, conformément à la procédure de recrutement précisée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019,
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : secrétariat de la mairie
- La rémunération de l'agent correspondra au cadre d'emplois concerné et au niveau de recrutement de l'emploi créé,
- Le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 08/12/2023

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie

DECIDE

- **D'ADOPTER** à l'unanimité la proposition de M. le Maire,
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois à compter du 01/01/2024,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Exposition Poulbot

M. le Maire rappelle que la Maison des Barils accueille depuis le 01 décembre et jusqu'au 29 février prochain une exposition retraçant le parcours de l'artiste illustrateur, humaniste Francisque Poulbot constituée de dessins, de photographies, d'archives familiales et de documents sonores.

Pour compléter, Hubert Privé nous confirme l'organisation à la Salle Maurice Durey de :

1. deux conférences en janvier
2. d'une soirée dédiée aux Barilois avec une visite guidée suivie d'un cocktail le vendredi 12 janvier 2024
3. d'une soirée guinguette accompagnée d'une assiette Poulbot le vendredi 09 février 2024.

Des invitations seront envoyées à nos habitants par BAC.

Compte rendu de la visite du Sous-Préfet à Center Parcs

M. le Maire fait part qu'il a été associé par M. Philippe Fournier-Montgieux, Sous-Préfet de Bernay pour une visite du domaine de Center Parcs le 16/11 dernier et s'est terminée par la visite du château des Bois Francs. Il souhaiterait que ce château puisse revivre...par conséquent Monsieur le Maire s'est entretenu avec BATIPART, propriétaire du château pour échanger sur son devenir.

Hubert Privé précise qu'une délibération stipulait que l'acheteur des Bois Francs s'engageait à entretenir ce château.

Projet de réfection du four à pain

Pas d'avancement sur le dossier puisque le rdv fixé ce jour n'a pu avoir lieu avec l'entreprise MESLIN Dominique spécialisée dans la construction en terre crue et la restauration traditionnelle.

Celui-ci est reporté au vendredi 15 décembre 2023.

Entretien de la commune

M. le Maire rappelle que les tontes des pelouses étaient assurées cette année par l'entreprise PJB de Gauville. Pour l'année prochaine, un devis de EL CRESTOT est présenté d'un montant de **12 811.20 € HT soit 15 373.44 € TTC** pour 11 passages, la préparation et nettoyage des parterres deux fois par an et la taille des rosiers, arbustes et hortensias.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir le devis présenté de EL CRESTOT de Bois-Arnault.
- **DECIDE** de retenir le devis pour la remise en état des massifs d'un montant de 425.00 € soit 510.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, est informé que notre agent communal quittera ses fonctions pour un départ en retraite en octobre 2024.

Noël des enfants et vœux du Maire : Organisation

- 1- Ghislaine Polpré a préparé cet après-midi récréatif. 25 enfants sur 35 enfants ont répondu à l'invitation de la Mairie. Nouveau spectacle de Pakita « la lune a besoin de toi ».
- 2- La cérémonie des vœux est prévue samedi 13 janvier 2024 à 17 heures

Questions diverses

- Les résultats du lancer de baril de 2023 sont communiqués par Hubert Privé.
- Il propose que les fûts en bois soient tagués par les jeunes de la commune à l'occasion d'une animation particulière, avant d'être installés à la Maison des Barils. Le conseil est unanime.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 heures

PROCHAIN CONSEIL : 26/01/2024

Philippe OBADIA	Patrick PAUCHET	Gilles MARTIN
Alain BRUNET	Ghislaine CHABLE	Hélène DELERIS
Michèle POTIER	Hubert PRIVÉ	Alain RATTIER
Damien SCHAEFLE	Stéphane SERGENT	